



## AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2026, Le Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat a obtenu des ressources afin de financer ses activités.

A cet égard le Ministère lance un avis général de passation des marchés conformément à l'article 20 du Code des marchés publics et à l'intention d'inviter des candidats potentiels et qui ne sont pas concernés par l'un des cas d'inéligibilité comme prévu à l'article 64 du même Code.

### 1- **Au Titre des Marchés des Travaux :**

- Programme d'aménagement des plages de Conakry
- Projet de construction des hôtels moyen de gamme
- 

### 2- **Au Titre des Marchés de Fournitures et Prestations de Services :**

- Achat de pré-imprimés en faveur du Cabinet (DC) ;
- Achat de Matériels et Mobiliers de Bureau au compte du Cabinet (AOO);
- Achat Autres Fournitures de Services au compte du Cabinet (DC) ;
- Achat de fournitures et petits matériels de bureau en faveur du Cabinet (DC) ;
- Achat Habillements-Uniformes au compte du Cabinet et des Services Centraux (DC) ;
- Achat de pré-imprimés au compte de la : DNC, DNPCH, DA, DNIE, DGICC, et DGPDT ;
- Achat de Fournitures et petits matériels de bureau au compte de la : DNC, DNPCH, DA, DNIE, DGICC, DGPDT, DGP et CELPAC (DC) ;
- Achat de Fournitures Informatiques au compte de la : DNC, DNPCH, DA, DNIE, DGICC, DGPDT, DGP et CELPAC et du Cabinet (DC) ;
- 

### 3-**Au Titre des Marchés de Prestations Intellectuelle**

- Supervision des travaux pour l'aménagement des plages de Conakry
- Supervision des travaux de réhabilitation, de construction et d'équipements des infrastructures culturelle et touristiques.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires auprès de la Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ; Téléphone : 621 69 16 86 ; 664 20 03 99 Email : mariatou.barry@yahoo.fr

Le Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis général de passation des marchés, conformément aux dispositions de l'article 20 alinéa 2 du Code des marchés publics.

Conakry le 25.Mai 2026

